

MUNICIPALITÉ DE



**CANTLEY**

## **AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur des Règlements numéros 400-11 et 401-11**

PRENEZ AVIS QUE le Règlement de concordance numéro 400-11 modifiant le Règlement de zonage numéro 269-05 ainsi que le Règlement de concordance numéro 401-11 modifiant le Règlement de lotissement numéro 270-05, adoptés par le conseil municipal le 8 novembre 2011, ont été approuvés par la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais et sont entrés en vigueur le 15 décembre 2011, date apparaissant sur les certificats de conformité émis par la MRC.

Les règlements sont disponibles pour consultation à la Maison des bâtisseurs située au 8, chemin River durant les heures d'ouverture.

Signé à Cantley, ce 5<sup>e</sup> jour de janvier 2012.

Jean-Pierre Jutras  
Directeur général adjoint